



LE RÈGLEMENT 2014

ARTICLE 1

La troisième édition de la Course Eiffage du Viaduc de Millau est organisée le dimanche 18 mai 2014 par Evasion Sport.

ARTICLE 2

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, de 18 ans et plus. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé en accord avec la FFA. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation à l'épreuve sportive est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition, ou, pour les non-licenciés auxquels la compétition est ouverte, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course.

Attention

Suite à la circulaire n°13 du 21 avril 2008, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention .non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition. Ou non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention .athlétisme, la licence Triathlon est aussi acceptée. Les autres licences ne sont pas acceptées.

ARTICLE 3

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

ARTICLE 4

Les dossards seront à retirer, sur présentation de l'accusé de réception d'inscription (copie e-mail), adressé à réception du bulletin d'inscription dûment régularisé et d'une pièce d'identité, les vendredi 16 mai de 15h à 21h, le samedi 17 mai de 9h à 22h, Le dimanche 18 mai : de 6h 30 à 8h (uniquement pour les départements limitrophes : 48-34-30-15-81-46-11). Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

ARTICLE 5

Un jury officiel sera composé d'un juge arbitre dont le pouvoir de décision est sans appel. Les participants disposeront d'un temps maximum de 4 heures pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Ils devront respecter des barrières horaires au risque d'être mis hors course. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation - code de la route.

ARTICLE 6

Le service médical est assuré par la Protection Civile Aveyron, la société Le Coeur de l'Evènement pour la partie médicale et les Pompiers de l'Aveyron. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

ARTICLE 7

Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Un concurrent n'empruntant pas la chaussée ne pourra être classé à l'arrivée. Pour être pointé, chronométré et classé, le passage sur la ligne de départ est obligatoire. En cas d'abandon ou de non-participation, la puce devra être impérativement retournée à l'organisation. Toute puce non récupérée sera facturée 15€ et entraînera la disqualification de l'épreuve. Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

ARTICLE 8

Motifs de disqualification

- > Ne pas présenter sa pièce d'identité à la remise de son dossard
- > Ne pas porter le dossard dans son intégralité (sur la poitrine afin de faciliter le pointage informatique)
- > Ne pas respecter l'entrée dans le sas de départ à l'emplacement prévu
- > Se faire suivre par un cycliste, par un engin motorisé ou par un coureur à pied non inscrit à la course sur l'ensemble du parcours
- > Se faire ravitailler sur le parcours en dehors des zones autorisées aux ravitaillements
- > Jeter au sol papiers, bouteilles vides, barres énergétiques ou gel énergétique en dehors des zones de ravitaillement.
- > Le non-respect du parcours dans son intégralité
- > Le non-respect des bénévoles
- > Le transfert de son dossard à un autre coureur sans en avoir averti l'organisation qui acceptera ou non ce transfert en fonction des délais et des modalités d'inscriptions
- > Le dépassement des temps limites imposés par l'organisation

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la Course Eiffage du Viaduc de Millau 2014.

ARTICLE 9

A tout moment, **l'organisation de la Course Eiffage du Viaduc de Millau 2014 se réserve le droit de modifier le parcours ou l'horaire de départ.** Elle se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient en danger la vie des coureurs ou pour tous cas de force majeure.

ARTICLE 10 - ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la Course Eiffage du Viaduc de Millau. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident : Tous les participants à la Course Eiffage du Viaduc de Millau, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course. L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive.

Cette assurance est facultative. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

ARTICLE 11

Par sa participation à la troisième édition de la Course Eiffage du Viaduc de Millau, chaque concurrent autorise expressément Evasion Sport, la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau et les partenaires de l'épreuve à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette édition 2014 en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce, sur tout support.

ARTICLE 12

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant à la Course Eiffage du Viaduc de Millau 2014, dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse complète.

ARTICLE 13

La participation à la Course Eiffage du Viaduc de Millau 2014 implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. La signature de la feuille de départ à la remise du dossard est obligatoire.

Elle entraîne l'acceptation du règlement de l'épreuve dans son intégralité (figurant sur internet ou disponible sur simple demande).